



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

Réforme de l'Etat, point d'étape à l'Elysée

25 juin 2019

L'intersyndicale avait rendez-vous vendredi 21 juin avec M. Cyril MOURIN, Conseiller Sport, JOP 2024 et Engagement associatif du Président de la République. Vous trouverez ci-dessous la déclaration liminaire que nous avons exprimée d'une voix. Ce rendez-vous était l'occasion de faire un point sur la circulaire OTE du 12 juin et des travaux côté sport (CTS, agence, etc.). Voici ce qui ressort de cet entretien de près de deux heures :

- **Un point d'accord pour commencer : La sortie de la DRH des Ministères sociaux**

Les deux circulaires de réorganisation n'évoquent pas ce point central pour nos organisations syndicales. M. MOURIN a été rassurant de ce point de vue : « *Une fois les services déconcentrés réorganisés, il y aura sortie de la DRH des ministères sociaux. Il n'y a pas de débat là-dessus. Mais il y aura des sujets techniques sur les différenciations statutaires et indemnitaires qu'il nous faudra travailler ensemble. Une concertation devra s'engager le moment venu* ». Nous avons rappelé que cette concertation devra démarrer le plus rapidement possible avec les organisations syndicales également et qu'il faudra veiller à ce que les services jeunesse et sports récupèrent des services support correspondants à ce qu'ils étaient en 2010 où ils représentaient 51% de ces services et la cohésion sociale 49%. M. MOURIN nous a affirmé qu'il y sera vigilant.

- **Echelon hiérarchique régional**

Nous avons dénoncé une circulaire qui semble induire une double hiérarchie et maintenir les services Jeunesse et Sports sous l'autorité des préfets. Pour l'Elysée, la circulaire OTE est « *une invitation à débattre* ». « *Elle n'acte pas un certain nombre d'arbitrages* ». Concernant l'autorité des préfets, un nouveau texte de cadrage de leurs compétences clôturera ce débat. Le flou est entretenu car le rapprochement de Jeunesse et Sports vers l'Education Nationale ne doit pas écarter la possibilité de transversalité entre les services de l'Etat. Et « *le préfet devra pouvoir, dans le cadre d'une convention de gestion, continuer à s'appuyer sur les services Jeunesse et Sports* ». La volonté qu'il y ait « *une autorité fonctionnelle des recteurs, autorité du quotidien* » est exprimée. Mais par convention de gestion, le préfet pourra mobiliser

les services Jeunesse et Sports sur les sujets comme, par exemple, la santé, la sécurité, la prévention de la radicalisation, l'aménagement des territoires.

- **Concertation et méthode de travail**

Le conseiller de l'Elysée nous a fait part de sa volonté de travailler en concertation que ce soit sur les CTS ou sur l'organisation territoriale de l'Etat. Sur la situation des CTS, nous avons dénoncé cette absence de dialogue depuis 9 mois ! Nous avons proposé de nous appuyer sur les bonnes pratiques et cité les travaux de la DJEPVA sur la réforme des spécialités du statut de CEPJ, où les 18 mois de travaux ont été reconnus collectivement comme étant de qualité et ayant permis de co-construire réellement.

Concernant les « tiers de confiance », nous avons réaffirmé que pour nous ils ne pouvaient être utiles. Quand les acteurs sont de bonne foi ils se parlent directement. C'est avec nos interlocuteurs institutionnels que nous voulons parler. Pour le conseiller de l'Elysée, « il convient de distinguer deux démarches, une démarche avec les tiers de confiance qui fait un état des lieux des attentes, des points de vigilance, de l'ensemble des sujets à traiter, puis une démarche, nourrie de la première, de dialogue sociale proprement dite que le Ministère doit en effet assumer directement. Les deux pouvant en partie se superposer ».

- **L'hypothèse d'une réouverture du concours de Professeur de Sport en 2020**

« Il n'est pas forcément fermé l'année prochaine. On n'est pas opposé par principe à l'idée de le réouvrir. (...) Il y aura toujours un ministère des sports, demain, après-demain et après-après-demain. Il faudra donc continuer à recruter à minima des CAS et des formateurs. Le cœur du sujet, notamment de la concertation, c'est bien le devenir des métiers et de la filière ». L'intersyndicale a demandé de confirmer ces propos par un acte plus formel ou par la ministre des Sports. Cela serait perçu comme un signe positif qui pourrait contribuer à nous faire retourner à la table des négociations, si toutefois les recrutements de CTS étaient réouverts. Dans le cas contraire, le projet d'externalisation franchirait un cap supplémentaire inacceptable.

- **Mouvement des professeurs de sport 2019**

Monsieur Mourin, Conseiller sport d'E. Macron, nous a annoncé que le mouvement 2019 était acquis.

- **L'avenir des CTS**

Nous avons souligné une divergence d'analyse sur l'avenir des CTS. L'exécutif considère que nous leur faisons un faux procès en annonçant la suppression des ETP occupés par les CTS et la privatisation, car ils disent « ne pas avoir d'objectif comptable, d'économies budgétaires attendues » sur la réforme des CTS, mais simplement *« donner plus d'autonomie aux fédérations, aux clubs sportifs, et simplifier le management »*. Or, avec le détachement d'office prévu dans la loi de transformation de

la fonction publique qui cible les CTS, l'externalisation forcée sera rendue possible. Nous avons demandé que le gouvernement et sa majorité acceptent l'amendement déposé par le Sénat visant à exclure les CTS du détachement d'office. M. MOURIN a indiqué l'opposition du gouvernement à cet amendement, visant à anticiper, en réduisant les options possibles, les conclusions d'une concertation qui n'est pas achevée et qui doit définir les conditions d'exercice de leurs métiers par les CTS dans les fédérations ou au sein de l'administration. Cela prouve que le gouvernement ne renonce pas à son funeste projet.

Nous considérons que lorsqu'on transforme des postes de fonctionnaires en postes de contractuels de droit privé, à terme on privatise et ainsi, on facilite la possibilité de supprimer les missions. Et même si ce n'est pas la volonté de l'exécutif en place (ce qui n'est pas à exclure), ce dernier donne des outils facilitant à ses successeurs.

Par ailleurs, M. MOURIN demande à ce que l'hétérogénéité des profils et des métiers des CTS soit prise en compte dans la réflexion. Il indique que certains CTS exercent parfois des missions qui seraient pas en tant que telles « *des missions de service public* » par exemple « certaines responsabilités exercées dans des structures internationales » et estime que « *les CTS manquent d'accompagnement et de management dans la réalisation de leurs missions* » sans toutefois, remettre en cause la qualité du travail réalisé au quotidien par ces derniers.

Le statut de « placé auprès de » est « *illisible* » et ne permet pas de mener à bien leurs missions car « *il n'y a pas de lien hiérarchique direct entre les DTN des fédérations et les CTS.* »

Dès lors que les futurs cadres fédéraux seraient recrutés par les fédérations et que le coût de leur poste sera compensé par l'Etat, il souhaite qu'il y ait des garde fous, tels que le niveau de diplôme, l'honorabilité de la personne recrutée...

- **L'agence nationale du sport**

Concernant l'agence nationale du sport, M. MOURIN insiste sur le fait que ce GIP, permet d'avoir tous les acteurs du sport autour de la table (collectivités territoriales, au mouvement sportif, Etat et monde économique) ce qui, selon lui, n'était pas le cas auparavant. Il y a la volonté de décloisonner et mettre en synergie les instances pour mettre en cohérence les projets sur les territoires.

Concernant les agents qui sont actuellement dans les services déconcentrés, il explique qu'il y aura « *toujours des agents de terrain tant pour nourrir les décisions prises au niveau national, que pour accompagner et vérifier ce qui est fait et comment c'est fait* ».

- **La centralité du SNU dans les nouveaux services**

Monsieur MOURIN a regretté ce passage de la circulaire qui ne traduit pas la volonté du Président de la République. « *Ce n'est pas la seule chose que les agents feront. Les missions actuelles resteront. Mais il y a un besoin de transversalité. Et des agents en*

charge du sport par exemple, pourront contribuer par leurs missions à faire vivre le SNU ».

Nous retenons l'affirmation que les missions jeunesse, éducation populaire, vie associative et sports seront maintenues dans le cadre des transferts aux Rectorats et DSDEN.

- **Nos points de vigilance**

Sans rentrer dans le détail nous avons signalé un certain nombre de points de vigilance sur lesquels nous souhaitons le rendre attentif. Le processus de mise en oeuvre tel qu'il est présenté laisse à penser que l'Education nationale n'est pas concernée par les réorganisations et qu'il ne lui est pas demandé de formuler des propositions. Il faut impérativement que les représentants des personnels Jeunesse et Sports participent dès maintenant au dialogue social au sein de l'Education Nationale pour préparer l'échéance du 1^{er} janvier 2020.

Nous avons exprimé notre étonnement face à l'incohérence d'une stratégie dans laquelle une circulaire en juin cadre le travail de réorganisation, alors que les échanges avec les collectivités sur de potentielles décentralisations ne sont pas entamés. Et nous sommes inquiets de cette perspective qui pourrait être mortifère. Nous n'avons pas eu de réponse à ce sujet.

Nous avons également pointé les différences de pourtours géographiques entre rectorats et DRD(J)SCS. Cela demandera un travail spécifique en lien avec les représentants du personnel des différentes limites administratives concernées.

Des agents en poste dans des DR(D)JSCS ou leurs antennes ne sont pas dans les mêmes communes que les rectorats. Nous avons demandé des garanties sur l'absence de mobilité forcée.

- **La politique de la ville**

Nous avons regretté que la politique de la ville parte dans les préfectures, car c'est un levier essentiel sur de nombreux territoires pour la mise en oeuvre des politiques Jeunesse et Sports. M. MOURIN nous a assuré que ces moyens seraient toujours mobilisés au service des politiques Jeunesse et Sports même s'ils étaient pilotés depuis les préfectures.

- **La privatisation de l'habilitation/certification**

Nous avons dénoncé la privatisation de l'habilitation et de la certification des diplômes Jeunesse et Sports par les décret et arrêtés parus entre le 6 et le 8 juin 2019. Cela va amputer les services formation qui, à partir de 2021, n'auront plus pour prérogatives que d'organiser les jurys pléniers. C'est se priver de toute l'expertise technique et pédagogique reconnue au sein de nos services. Et c'est un pan essentiel de nos services qui va disparaître au détriment de la qualité des formations dans les métiers du sport et de l'animation.

- **Un point d'accord pour finir**

Nous avons exprimé notre accord avec le président de la République sur la diminution des strates hiérarchiques. Et compte tenu de la diminution drastique des effectifs Jeunesse et Sports depuis dix ans, pour la pérennité de collectifs de travail efficaces, il nous semble inévitable de travailler avec des équipes techniques et pédagogiques régionales constitués des CEPJ, des CAS, des CTS et des services supports sous l'autorité d'un délégué académique en charge de Jeunesse et Sports auprès du recteur. Ainsi les agents en DDCS/PP actuellement pourraient rester en résidence administrative au niveau départemental mais leur chef de service serait à l'échelon académique afin de faciliter le travail de l'ensemble des collègues sur ce territoire géographique.

Nous avons demandé que des signaux positifs soient envoyés à la profession comme préalable à la réouverture du dialogue.

Nous avons convenu de refaire un point d'étape fin août début septembre, une fois que les nouveaux textes sur les compétences des préfets seraient sortis et que la concertation sera entamée au niveau national et sur les territoires.

Déclaration liminaire aux échanges avec le conseiller de l'Elysée

Le 12 juin, la circulaire sur la réorganisation territoriale de l'Etat est tombée. Les Préfets doivent rendre leur copie pour fin octobre. La réorganisation - déclinée à l'occasion de la prochaine Loi de Finances - devrait être effective le 1^{er} janvier 2020. Avec la circulaire des administrations centrales, elles précisent le grand essorage des administrations centrales et déconcentrées.

Leur contenu est glaçant en ce qu'il confirme la duperie d'un pôle éducatif confié paradoxalement sur les territoires aux préfets et ne dit rien du sort réservé aux CTS comme à l'essentiel du niveau régional Jeunesse et Sports. Les collègues en départements peuvent imaginer ce qui les attend : aller en DSDEN pour gérer essentiellement du service national universel et du service civique. Et rien n'est dit de la gestion des personnels. La DRH des ministères sociaux pourrait garder la main sur les effectifs.

Les réorganisations incessantes sont une stratégie managériale pour casser les collectifs de travail et dénuer de sens les métiers.

L'annonce par décrets et arrêtés début juin de la privatisation de l'habilitation et des certifications vient préciser la notion d'allègement des missions de formation JS dans le cadre de leur passage aux rectorats.

Nous subissons ces réorganisations depuis plus de 10 ans, avec des préfigurateurs, des consultations de pure forme, et un accompagnement minimum pour gérer les séquelles... Rien de nouveau depuis Sarkozy : les mêmes finalités et les mêmes méthodes. Mais le scénario se noircit avec la Loi de transformation de la Fonction Publique, les Lois de finance, la réforme des retraites, l'objectif de rendre plus poreux les statuts. Les destructions d'emploi public précarisent chaque jour un peu plus dans un pays qui se fracture.

La proximité et les réductions d'effectifs prônées dans les discours officiels jouent en effet de ciseau : on privilégie le département, le local et « en même temps » on mutualise, on incite à plus de polyvalence et moins de statut. Autrement dit, les services publics sont proches mais sans expertises ni compétences. Donc au service de l'idéologie du moment ou des suivantes encore plus autoritaires. C'est une entreprise de déqualification où le cadre d'emploi se substitue au statutaire actuel.

Nos collègues de la cohésion sociale subissent le même sort et la Ddisation des UT des DIRECCTE est une reprise en main par les préfets.

Toutes ces réorganisations se préparent sans concertation, alors que depuis le 24 juillet, nous le demandons. Or, la mise en œuvre est annoncée pour janvier 2020. De quoi donner des angoisses à tous les agents des DR-D-JSCS ou des DDCS/PP, car au-delà des organisations ce sont les missions qui perdent en lisibilité aussi bien pour les usagers que pour les agents.

Nous demandons des explications, des clarifications, des concertations mais surtout être entendus sur les choix qui émanent de ces concertations. Car nous sommes souvent consultés, mais les arbitrages restent secrets.

Les mandats de l'intersyndicale JS

SNAPS- UNSA Education, SEP UNSA Education, AI-UNSA Education, EPA-FSU, SNEP-FSU, FERC-CGT

L'intersyndicale SNAPS- UNSA Education, SEP UNSA Education, AI-UNSA Education, EPA-FSU, SNEP-FSU, FERC-CGT porte le mandat d'un pôle éducatif Jeunesse et Sports, le départ des actuels services déconcentrés en charge de la cohésion sociale et de la DRH des ministères sociaux pour rejoindre la DGRH du MENJ. La circulaire du 12 juin 2019, répond en partie à ces enjeux mais induits d'autres problèmes.

L'intersyndicale s'oppose à la loi de modernisation de la Fonction Publique, notamment l'article 28 et son alinéa 11 qui prévoit le détachement d'office des fonctionnaires affectés auprès d'organismes privés (ce qui est la situation des CTS).

Elle demande :

1 Que les missions éducatives JS et les équipes régionales JS se reconstituent dans les actuels rectorats, dans des services dédiés et identifiés, sous la direction d'un délégué régional JS ;

2 La réouverture immédiate du concours de Professeur de Sports

3 Que les CTS soient affectés au sein de ces équipes régionales dans les rectorats et établissements JS du pôle éducatif ;

4 Que les pôles formation certification JS, de même que les collègues en charge des problématiques d'emploi sportif ou socio-éducatif, soient maintenus dans les délégations régionales JS et non pas intégrés au sein de services mutualisés, ;

5 Que des formateurs soient affectés dans les CREPS et mis en réseau avec leurs collègues des rectorats ;

6 Que la DGRH du MENJ assure la gestion de la totalité des personnels exerçant dans le périmètre JS ;

7 Que tous les services conservent un lien direct avec les ministres de tutelle.

Elle s'oppose à l'agence du sport

Concernant les CTS, elle s'oppose :

- aux GT tant que le retrait du projet de détachement n'est pas acté
- aux tiers de confiance
- au changement d'autorité des CTS